

Sujet : Re: consultation PC 038 139 24 10002 centrale photovoltaïque au sol - SAS Centrales PV France- Creys Mépieu
De : BUTIN Jean-Baptiste - DDT 38/SE/PN <jean-baptiste.butin@isere.gouv.fr>
Date : 24/05/2024 à 11:16
Pour : MAQUERET Pierre-Alain - DDT 38/SIMAJE/IADS <pierre-alain.maqueret@isere.gouv.fr>
Copie à : POIRIE Fabien - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME <fabien.poirie@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Pierre-Alain,

avec beaucoup de retard, je te transmets mon avis sur le projet cité en objet (je mets également Fabien Poirié en copie pour information) :

Il s'agit d'un projet photovoltaïque d'ampleur (8,5 ha pour une puissance de 11,22 MWc), situé au sein de l'enceinte clôturée de l'ancienne centrale nucléaire de Creys-Malville, en cours de déconstruction.

Le site abritant le projet est concerné par les zonages environnementaux suivants :

- ZNIEFF de type 2 "Isle Crémieu et basses terres" et "Cours du Rhône de Briod à Loyette" ;
- Plusieurs ZNIEFF de type 1 sont situées à proximité immédiate du projet ;
- PNA Chiroptères ;
- PNA Cistude ;
- Proximité de 2 sites Natura 2000 : "ZSC Isle Crémieu" à 230 m et "ZSC Milieux remarquables du Bas Bugey" à 1,6 km. L'évaluation des incidences fournie conclut à une absence d'impact significatif du projet sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de ces deux sites Natura 2000.

L'état des lieux de la biodiversité du site met en avant les enjeux suivants :

- Habitats : enjeux assez forts à forts pour les pelouses calcicoles et les pelouses mesoxérophiles calcicoles à *Pulsatilla rubra* ;
- Flore : Pulsatille rouge (enjeu moyen), présence d'espèces exotiques envahissantes (8 invasives avérées) ;
- Faune :
 - Mammifères : enjeu moyen pour le Lièvre d'Europe et le Lapin de garenne,
 - Chiroptères : 13 espèces recensées, dont 3 à enjeu moyen (Noctule de Leisler, Noctule commune, Murin de Bechstein),
 - Avifaune : 61 espèces recensées, dont l'Engoulevent d'Europe (enjeu assez fort), l'Alouette lulu, le Pic épeichette, la Tourterelle des bois et le Tarier pâtre (enjeu moyen),
 - Invertébrés : 4 espèces à enjeu moyen (Chiffre, Bleu-nacré d'Espagne, Zygène des garrigues et Lucane cerf-volant),
 - Autres groupes : uniquement des enjeux faibles (reptiles, amphibiens).

Le projet d'implantation retenu (variante n°2) présente des incidences brutes (avant application des mesures) fortes pour les habitats naturels et les oiseaux, modérées pour la flore, les mammifères terrestres, les chiroptères et les invertébrés.

Afin de répondre à ces incidences, le pétitionnaire propose notamment les mesures suivantes :

Evitement :

- ME1 : mise en défens des stations de Pulsatille rouge,
- ME2 : mise en défens des habitats à enjeux (pelouses mesoxérophiles calcicoles à Pulsatilla rubra et du boisement mixte acidiline),

Réduction :

- MR2 : période d'intervention en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune,
- MR4 : création de 6 hibernacula,
- MR6 : création d'une bande ou une surface de milieux arborés étagés, favorables à l'Engoulevent d'Europe et à l'Alouette lulu (1,7 ha minimum, à noter que 3,83 ha d'habitats favorables à ces espèces seront détruits ou fortement altérés),
- MR7 : maintien des layons et des milieux ouverts pour maintenir une mosaïque d'habitats favorables à l'Engoulevent d'Europe et pour conserver les pelouses sèches à enjeux,
- MR12 : conservation d'habitats semi-ouverts favorables à l'Engoulevent d'Europe (1,73 ha),
- MR13 : assistance à maîtrise d'ouvrage "AMO biodiversité",

Note : La plupart de ces mesures seraient plutôt à classer avec les "mesures d'accompagnement".

A l'issue de l'application des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sont considérés faibles à très faibles.

Des mesures de suivi sont également proposées, parmi lesquelles :

- MS1 : suivi écologique (10 ans) de la mesure MR4 (création de 6 hibernacula),
- MS2 : suivi écologique (30 ans) de la mesure MR6 (création d'une bande ou une surface de milieux arborés étagés, favorables à l'Engoulevent d'Europe et à l'Alouette lulu),
- MS3 : suivi écologique (30 ans) de la mesure MR7 (maintien des layons et des milieux ouverts pour maintenir une mosaïque d'habitats favorables à l'Engoulevent d'Europe et pour conserver les pelouses sèches à enjeux),
- MS4 : suivi écologique (15 ans) de la mesure MR8 (gestion des EEE),
- MS5 : suivi écologique (15 ans) de la mesure MR9 (gestion adaptée du couvert herbacé du parc photovoltaïque),
- MS7 : suivi écologique (30 ans) de la mesure MR12 (conservation d'habitats semi-ouverts favorables à l'Engoulevent d'Europe)

Conclusion :

Malgré sa situation particulière dans une enceinte nucléaire en cours de démantèlement, le site abritant ce projet présente une richesse écologique importante, que ce soit en termes d'habitats ou d'espèces.

Les mesures d'évitement proposées sont intéressantes et paraissent adaptées aux enjeux présents, notamment en évitant strictement les secteurs à enjeux forts. Les mesures de réduction citées ci-dessus (à reclasser en mesures d'accompagnement pour la plupart), sont également de bonne qualité, tout comme les suivis écologiques envisagés, avec des pas de

temps (15 à 30 ans) intéressants.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Bien cordialement

Jean-Baptiste BUTIN

Chargé de mission biodiversité
Service environnement - Unité patrimoine naturel
Direction Départementale des Territoires de l'Isère

17 Bd Joseph Vallier 38040 GRENOBLE
Tel : 04 56 59 42 31 - Mobile : 07 70 26 90 32
www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

**Direction Départementale des
Territoires de l'Isère**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 06/03/2024 à 16:58, MAQUERET Pierre-Alain - DDT 38/SIMAJE/IADS a écrit :

Bonjour

Vous trouverez en pièce jointe la demande d'avis concernant le PC visé en objet.

Le dossier est enregistré sur le serveur: Y:\11_AMENAGT_URBA\01_ADS\SAET_ADS_instruction
\1_COURRIERS AC - DECISIONS Etat Prefet - Etat Maire\139CreysMepieu\Instruction\PC centrale PV
EDF Renouvelable Creys-Malville 2\dossier PC

Le demandeur va réaliser un déboisement d'environ 2,3 ha mais indique qu'il n'est pas soumis à
autorisation de défrichement (cf notice du dossier PC page 43)

Est-ce que vous confirmez?

Merci

Pierre-Alain MAQUERET

responsable de l'unité IADS
SIMAJE
Direction Départementale des Territoires de l'Isère

17 bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE Cedex 9
Tel : +33 4 56 59 46 11 - Mobile : (mercredi uniquement) +33 6 73 40 75 57
www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

**Direction Départementale des
Territoires de l'Isère**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

